

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 12 octobre 2022		

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. IRIGOIN-BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, L. PEDARRIEU, T. BEUGNIES, S. DAUBE, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents : S. BAUDY, F. SUBIAS (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE)

N°2022/51

Hélène IRIGOIN-BERNADET a été élu secrétaire de séance.

CRÉATION D'EMPLOI AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} classe à temps non complet (DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet pour assurer les missions de surveillance d'enfants à l'école, d'entretien des locaux et de service à la cantine.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création, à compter du 01/11/2022 d'un emploi permanent à temps non complet (32.5 heures) d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Votants : 18

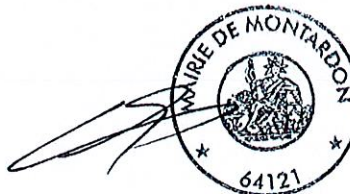
Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Stéphane BONNASSIOLLE



Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le 25/10/22

ID : 064-216403998-20221017-2022_51-DE